

# Procès-Verbal du Conseil d'école

Date : 06 novembre 2017

N° : 1

Ecole élémentaire « La clé des champs » de Dammarie  
Horaires du conseil : de 18h10 à 19h50

Présents et qualités : M Lecoer (mairie de la Bourdinière St Loup), Mme Lézin (1ère adjointe mairie de Dammarie), Mme Maroquin (1ère adjointe la Bourdinière St Loup), M Moreau (adjoint la Bourdinière St Loup), M Richer (adjoint Boncé), Mmes Ceppe, Chaillet, Duhamel, Hardonnière, Paillet, Piters, Sallé, Vernault, M Bescher, Boulay et Pelletier (parents élus au conseil d'école), Mmes Aleton-Baroudi, Baillet, Froger, Jaupitre, Lecoin, Letourneur, Madeuf, Mineur, Prinzi (enseignantes), M Thomas (enseignant et directeur de l'école)

Absents excusés : M Desgrouas (Ien circonscription Chartres 3), Mme Lhermitte (mairie de Dammarie), M Hardouin (mairie de Boncé), Mme Leroy (conseillère Dammarie) Mmes Barkani et Herman (parents élues)

## Procès verbal du conseil d'école

Le conseil débute après un tour de table rapide. En effet, ceci semble utile pour ce premier conseil, puisque 3 parents sont nouveaux au sein du conseil élu et qu'il y a eu quelques changements au sein de l'équipe enseignante.

### 1°/ Résultat des élections aux parents d'élèves

Sur 303 électeurs, 197 votants, 184 votes exprimés, soit 65 % de participation, ce qui est en augmentation de 2 %. Le conseil est très bien pourvu puisqu'il y a 7 titulaires et 6 suppléants. M Thomas remercie les parents qui se sont présentés pour leur engagement au sein de l'école et remercie également les personnes ayant participé à l'organisation du scrutin.

### 2°/ Effectifs et conditions de rentrée pour cette rentrée

Cette année, notre effectif d'école est de 175 élèves :

- Mme Letourneur, classe de CP à 25 élèves
- Mme Baillet, classe de CP à 20 élèves (salle de classe la plus petite de l'école)
- Mme Madeuf, classe de CE1 à 26 élèves
- Mmes Jaupitre et Prinzi, classe de CE1-CE2 à 23 élèves (12+11)
- Mme Lecoin, classe de CE2 à 26 élèves
- Mme Mineur, classe de CM1 à 27 élèves
- Mme Aleton-Baroudi et M Thomas, classe de CM1-CM2 à 28 élèves (6+22)

La moyenne est de 25 par classe ce qui est très satisfaisant, la répartition prend en compte les contraintes relatives à la taille des salles.

Quelques fournitures ont été demandées, la liste étant bien inférieure, à ce que propose le BO, l'équipe est

attentive à cette question, quelques variantes peuvent venir des façons de fonctionner, diverses, des enseignants. Le budget alloué à l'école permettant de bien fonctionner et de réaliser les achats propres aux classes.

M Thomas insiste que la rentrée s'est très bien passée, d'autant que les informations relatives au périscolaire étaient précises, ce qui a permis l'articulation des différents temps. Il remercie les services de la municipalité pour ce travail.

Puisque l'articulation temps scolaire et temps périscolaire a été abordée, M Thomas rapporte les infos fournies par M Mullet, directeur des TAP, environ 100 enfants de l'élémentaire accueillis, beaucoup de CP et de CE1. Une majorité de participants accueillie au centre, une autre partie à la médiathèque. Au centre, 6 groupes de 15 enfants en moyenne. Ceux-ci tournent en binôme et les groupes changent d'activités et d'animateurs au bout d'une heure.

Au programme : graphisme, couture, jeux de société, expression, activités manuelles et rythme avec Tony Quad.

A noter en fin d'année, un petit événement pour les élémentaires (spectacle viking).

### **3°/ PPMS (Plan particulier de mise en sûreté)**

L'ensemble des travaux a été réalisé selon la liste donnée, par contre, la solution en attente de réalisation d'une nouvelle serrure du portail ne peut être une solution retenue pour l'année, en effet, la gestion de la chaîne et du cadenas est contraignante au quotidien et lors des exercices de sécurité.

Le PPMS est lié à celui de la maternelle, il est réalisé conjointement, du fait de la continuité des locaux.

Il a été transmis à l'inspection et aux municipalités. Il ne semble pas pertinent de décliner l'ensemble des scénarii envisagés. Suite à une demande de précision de M Boulay, le terme de PPMS est explicité, il est notamment précisé que ce terme regroupe évidemment les attentes à adopter en cas d'attentat-intrusion mais aussi les dispositions à prendre suite à un accident chimique proche de l'école. Chaque année, il y a 3 exercices à réaliser, ainsi que 3 exercices incendie. Le 1<sup>er</sup> exercice incendie a eu lieu, pour chacun des exercices, un petit message à posteriori est rédigé en direction des familles.

### **4°/ projet d'école**

Il est rappelé les différents axes du projet d'école. Celui-ci se poursuit sans avenant, puisqu'il intégrait déjà les projets Ecolire, différents challenges, conseil des élèves, USEP, classe découverte entre autres.

### **5°/ Projets de l'année**

Des actions sont reconduites et concernent l'ensemble des classes de l'école : participation aux rencontres cross et athlé à l'usep, mise en place des médiateurs, conseil des élèves dont l'élection est programmée le 13 novembre, journée de la laïcité 8 décembre, Ecolire, challenge calcul mental, journal des arts avec la maternelle autour du thème « art et recyclage », natation (les 7 classes vont à l'Odysée, peu d'agrément nouveaux ont été passés, cela peut poser des problèmes dans l'avenir), travail avec la médiathèque (à ce titre l'équipe remercie Mme Charron pour la qualité de l'accueil et des interventions), 100 jours à l'école vendredi 16 février.

Un certain nombre de ces actions peuvent être conduites sereinement du fait de l'appui des communes et de l'APE.

Cette année, l'infirmière du collège de Luisant propose des actions en direction des CE notamment sur l'hygiène dentaire et l'hygiène de vie. Par ailleurs, un certain nombre de projets peuvent être engagés du fait du budget car alloué aux classes.

D'un point de vue plus particulier :

Les CP : déplacement au Rigeard. Inscription au webtour, différents travaux au Compa, liaison GS/CP.

Les CE1 : jardin de la préhistoire.

Les CE1/CE2 : jardin de la préhistoire, p'tit tour à vélo en juillet.

Les CE2 : challenge orthographe, jardin de la préhistoire, p'tit tour à vélo (des parents agréés seront

nécessaires).

Les CM1 : visite des correspondants à Béville, collégiale St André, challenge orthographe, classe découverte en Alsace. Pour la classe découverte, les actions ont débuté, les parents ont été informés des thèmes travaillés et des actions conduites.

Les CM1 CM2 : graffiti végétal avec les élèves de maternelle de Mme Vassard, collégiale St André, challenge orthographe, classe découverte en Alsace (programme spécifique des CM1 de la classe)

## **6°/ Règlement de l'école**

Le règlement reprend l'esprit et la trame des autres années. Les différents articles sont explicités.

Une explication est donnée concernant la modification du calendrier scolaire, la nouvelle solution adoptée est approuvée par l'ensemble du conseil.

Concernant le transport scolaire, M Thomas insiste sur la nécessité à remonter les différents problèmes suite aux retards du circuit passant à la Bourdinière. Mme Chaillet souligne que ces retards sont compliqués pour les familles. Mme Lézin insiste sur la nécessité d'écrire suite à un dysfonctionnement, au lieu de traiter le problème oralement. M Lecoœur indique que les retards constatés et les horaires du transport trop serrés ont fait l'objet d'un échange en conseil communautaire. Mme Jaupitre insiste sur le fait qu'un élève ne doit pas arriver avec un cachet à l'école si cela n'est pas dans le cadre d'un PAI. M Thomas rappelle qu'en cas de vêtement perdu, il faut aller voir dans la caisse et qu'il est plus simple de marquer les vêtements pour éviter leur perte.

Mme Lézin indique dans l'article relatif au partage des responsabilités (commune/école) selon les moments de la journée que beaucoup de parents n'ont pas fourni la responsabilité civile dans les documents transmis à la mairie.

M Thomas souligne que Beneylu est reconduit et a été réglé, cette année encore, par le Conseil départemental.

Suite à une question de M Boulay, M Thomas précise que la psychologue scolaire peut intervenir auprès d'élèves de l'école, mais qu'en raison du nombre d'élèves important de son secteur, s'il y a nécessité d'un suivi pour un élève, il sera nécessaire de passer par le secteur privé.

Cette année, l'équipe enseignante propose au conseil d'ajouter quelques points.

Des modifications ont été apportées :

**Article 4** : suite au changement de lieu du parking « enseignant ».

**Article 5** : suite à la reconduction des référents sur le circuit car.

**Article 14** : pour préciser encore les responsabilités selon les différentes heures de la journée.

Le conseil valide l'ensemble des articles, le règlement est adopté à l'unanimité.

## **7°/ Coopérative scolaire et subventions**

L'adhésion à la coopérative scolaire est assurée par la quasi totalité des familles, pour les rares familles retardataires, il est toujours possible de le faire, cela représente à l'heure actuelle une recette de 2500€ environ. Le montant a été réduit suite à l'abandon, cette année, de l'agenda coopératif. Un certain nombre de dépenses ont déjà été engagées : affiliation occé à hauteur de 400€, licences USEP à hauteur de 600€, 200€ ont été reversés sur l'année 2015 par le Conseil départemental à l'association usep de l'école, ces 200€ s'ajoutent aux 600€ pourvus par la coop, des sorties ont été réglées (703€ au jardin de la Préhistoire et 8€/élève de CP ont été pris en charge pour les activités au Rigeard), d'autres dépenses plus modestes ont été engagées. La coopérative scolaire sera également active pour le départ en classe découverte. M Thomas remercie les mandataires, Mmes Lecoin et Letourneur, pour leur travail, d'autant que cette année, le départ en classe découverte conduit à gérer davantage de rentrées et sorties d'argent.

Les mairies ont accordé 500€ aux CP pour leur déplacement au Rigeard, ainsi que 5000€ pour les CM pour la

classe découverte en avril. L'APE participe également à la classe découverte, à hauteur de l'aide apportée il y a 2 ans.

### **8°/ Rythmes scolaires**

Le résultat de l'enquête sur les rythmes lancé auprès des familles avant les vacances de la Toussaint, est donné par Mme Lézin, ce résultat est le suivant (sur les 2 écoles):

- 128 familles pour le retour aux 4 jours
- 33 familles pour rester à 4  $\frac{1}{2}$
- 5 familles ne se prononcent pas

Du côté de l'équipe enseignante de l'élémentaire : le résultat est partagé de la façon suivante: 50 % 4 jours et 50 % 4 jours 1/2. A la maternelle, 3 enseignantes sont pour le retour à 4 jours, 1 est sans avis. Suite à une demande de Mme Lézin de l'avis des enseignants sur les rythmes, il ressort que les 5 matinées représentent un atout mais que chacun peut être amené à émettre le choix à 4 jours pour des raisons diverses, qui sont aussi des raisons diverses auprès des familles sondées.

Mme Piters trouve que le fonctionnement des TAP, suite au changement de prestataire est plus rigide. Il nous semblait prématuré d'organiser un vote lors de ce conseil, d'autant qu'un certain nombre de données viendront de Chartres Métropole car les transports seront à revoir, et que les municipalités ont également besoin d'échanger avec leurs conseils, pour s'exprimer. Pour autant, il nous semblait important de donner cet élément pour accompagner la réflexion. Un vote sera vraisemblablement à l'ordre du jour du 2ème conseil d'école. La décision finale sera prise par l'Inspecteur d'Académie.

### **9°/ Gaspillage alimentaire**

Mme Lézin détaille l'initiative pour laquelle la commune est inscrite dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Un certain nombre de communes seront retenues, et si cela est le cas à Dammarie, des pesées et un tri des déchets seront effectués sur une semaine, en janvier, à la cantine. Ces actions pourront être poursuivies par les enseignants qui le souhaitent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Nom et signature de la

Secrétaire de séance :

Mme Froger Nathalie

Nom et signature du directeur :

M Thomas Olivier

Un exemplaire pour le registre de l'école

Un exemplaire envoyé aux 3 mairies, à l'APE pour mise en ligne sur son site et aux parents élus.

**Un exemplaire envoyé à l'IEN le : 14/11/2017**

